

**pour les personnes à mobilité réduite (PMR)  
installation des nouveaux bancs publics « Lausanne »**

La Ville installe depuis quelques mois des nouveaux bancs publics répondant au besoin des personnes à mobilité réduite (PMR). Leur ergonomie permet en effet à celles-ci de s'y asseoir aisément et de se reposer. Ces nouveaux bancs « Lausanne », développés en interne par la Ville, ne remplaceront pas l'ensemble des bancs publics mais seront installés stratégiquement sur les principaux cheminements piétonniers.

**développement en interne et consultation**

Sur la base d'échanges avec l'association AVIVO, la Ville de Lausanne a développé depuis 2009 le banc public «*Lausanne*» répondant aux besoins des personnes à mobilité réduite (PMR), et en particulier des personnes âgées.

La Ville installe ponctuellement ces nouveaux bancs depuis début 2014, notamment à la rue du Bugnon, à la place de l'Ours, sur l'avenue de la Sallaz. D'autres campagnes de pose interviendront prochainement, entre autres à Montelly, Dapples, Ouchy et Pré Fleuri.

**ergonomie, confort et adaptabilité**

Ce banc PMR se caractérise par la hauteur de l'assise à 45 cm, la faible inclinaison du dossier et la présence d'accoudoirs. L'assise et le dossier en bois assurent ainsi un confort thermique en hiver comme en été. Les supports métalliques ont été conçus pour permettre à ce banc d'être installé dans les rues en pente typiques de Lausanne.

Afin d'accorder harmonieusement les géométries du banc, le design a fait appel au Modulor, système de proportions développé par Le Corbusier sur la base du nombre d'or et de la stature humaine.

**installation sur des cheminements piétonniers identifiés**

Le banc PMR peut être installé comme banc relais pour se reposer en chemin, comme banc de contemplation devant un point de vue ou une perspective intéressante, ou comme assise fonctionnelle près de commerces ou des services. Il n'a pas vocation à remplacer l'ensemble des bancs existants, lesquels ont une fonctionnalité et une ergonomie propres (bancs assis-débout, banquettes, plots) en lien avec leur localisation et leur intégration dans des quartiers parfois à forte identité, comme au Rôtillon. L'installation du banc PMR se fera donc stratégiquement sur les principaux flux et cheminements piétonniers, lors des réaménagements d'axes ou dans les contrats de quartiers comme à Montelly.

Prévu pour les espaces publics de la ville de Lausanne, le banc *Lausanne* fait l'objet d'une licence d'exploitation. Ce banc pourra donc aussi être installé sur le domaine privé ou hors de la commune de Lausanne.

La direction des travaux

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:**

- Olivier Français, directeur des travaux, 021 315 52 00

Lausanne, le 15 octobre 2014